

BROCANTE KIWANIS

par et pour LES ENFANTS

Dimanche 29 novembre 2026

Réservée aux exposants de 5 à 17 ans

Accompagnés d'un parent responsable

La manifestation dénommée « Brocante Kiwanis par et pour les Enfants », organisée par le Kiwanis Club LES TROIS FORETS, se déroule au **manège** du quartier Ordener, 6-8 rue des Jardiniers à Senlis, le dimanche 29 novembre 2026 de **9 h 30 à 16 h 30**.

La brocante est ouverte seulement aux particuliers ; elle porte sur des objets personnels usagés en bon état afin de leur donner une seconde vie répondant aux critères suivants : jouets d'enfants, livres et BD, matériels de puériculture.

La brocante permet aux enfants d'expérimenter la vente de leurs jouets. La présence des enfants âgés de 5 à 17 ans sur le stand est donc essentielle sachant qu'ils restent sous l'entière responsabilité du parent accompagnant.

Toutefois, par exception, l'organisateur peut, à sa discrétion, réserver quelques stands **aux parents** de très jeunes enfants, pour venir vendre du matériel de puériculture.

La procédure d'inscription est la suivante :

- Se connecter sur le site : www.kiwanis3forets.fr
- Prendre connaissance du règlement de la brocante
- Compléter, dater et signer le bulletin d'inscription
- Préparer une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du représentant légal de l'enfant
- Transmettre le tout à l'organisateur par mail : kiwanis3forets@gmail.com
- Alors, un mail vous transmettra le lien pour le paiement du droit d'inscription via la plate-forme Hello Asso.

Les inscriptions se feront par ordre chronologique d'arrivée des bulletins complets y compris du paiement.

La surface disponible du bâtiment limite le nombre d'exposants, les inscriptions seront closes dès que le quota sera atteint.

Le tarif est de 11 € pour un stand composé d'une table de 1.80 mètre linéaire et de deux chaises (dans la limite de **3** stands maximum par famille d'exposants).

L'accueil des exposants sera assuré au Manège du Quartier Ordener à partir de **8 h 30** permettant une installation du stand avant l'heure d'ouverture au public.

Se présenter obligatoirement aux organisateurs avant toute installation.

Nous recommandons aux exposants l'utilisation du Parking Saint-Lazare, rue Saint-Lazare.

En effet, à partir de ce parking, il vous sera possible d'accéder au manège en voiture pour permettre le déchargement du véhicule entre 8 h 30 et 9 h 30 : les bornes seront ouvertes.

Il est interdit de circuler et de stationner dans le périmètre du site entre 9 h 30 et 16 h 30, les bornes étant fermées durant ce laps de temps. A vous de sortir votre véhicule avant 9 h 30 pour disposer de votre voiture.

A 16 h 30, les bornes seront ouvertes de nouveau pour accéder au site avec votre véhicule.

Les exposants organisent l'approvisionnement de leur stand : il n'y a pas de moyen fourni par les organisateurs (ni chariots ni caddies) pour aller de la voiture au stand.

La vente au public est ouverte de **9 h 30 à 16 h 30** avec entrée gratuite.

Tout stand réservé, non encore occupé à 10 h, pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs. En cas d'absence le jour J ou de désistement, les sommes versées restent acquises aux organisateurs.

Le démontage des stands avant 16 h 30 ne sera autorisé que sur demande exceptionnelle auprès de l'organisateur.

Les exposants s'engagent à ne pas vendre des objets neufs ou des contrefaçons. Les particuliers ne peuvent participer à une vente au déballage (vide-greniers, brocante) que 2 fois par an au maximum.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel, excluant tout recours contre lui à ce titre. Les objets à vendre et autres accessoires sont sous la responsabilité des vendeurs pendant l'exposition. En cas de réclamation d'un acheteur pour un article défectueux ou incomplet présentée dans les 48 heures, le vendeur s'engage à trouver une solution à l'amiable avec l'acheteur.

L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement accordé doit être occupé par lui-même et non par un sous-locataire.

Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix des emplacements.

Chaque exposant s'engage à :

- Exposer sur table uniquement / du matériel supplémentaire (type portant) n'est pas autorisé
- **Ne pas encombrer le couloir de passage des visiteurs**
Cette règle fera l'objet d'une réelle vigilance en raison des règles de sécurité imposées sur le site (présence d'un agent de sécurité) ainsi que pour le bien-être de tous.
- Restituer le stand occupé dans l'état de propreté initial sans dépôt de quoi que ce soit en fin de journée. **Tous vos articles invendus doivent être repris par vous. Aucun objet ne devra être laissé sur place ni dans les poubelles environnantes. A noter, nous n'avons pas de bacs poubelles mis à disposition, les invendus doivent donc être remontés chez vous, en recyclerie ou déchèterie.**

Les dirigeants de l'association organisatrice ont l'obligation légale (art. 321.9 du Code Pénal) de tenir un registre comportant la liste exhaustive des personnes et permettant l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre d'une vente au déballage (vide-greniers, brocante). Ce registre est mis à disposition de la Mairie pendant toute la durée de la brocante et transmis à la Préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.

Droit à l'image : Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation à cette manifestation.

Pour des raisons de sécurité, appareils électriques et sources de chaleur sont interdits. Aucun test de matériel électrique ne pourra être réalisé sur place.

Pour des raisons d'hygiène, nos amis les animaux ne sont pas admis sur le lieu de la brocante.

La vente de denrées alimentaires n'est pas autorisée. La vente de boissons, viennoiserie et autres est exclusivement réservée à l'organisateur.

Les exposants ne sont pas autorisés à solliciter la générosité publique (appel aux dons, billets de loterie, etc...), quel que soit le moyen utilisé.

Les exposants s'engagent à observer ou à respecter :

- La réglementation applicable aux brocantes
- La réglementation en vigueur dans le cadre du plan Vigipirate (contrôle à l'entrée du site) ou de contrôles sanitaires

Les conditions du présent règlement de la brocante dans leur intégralité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. **L'envoi de votre bulletin d'inscription aux organisateurs vaut acceptation de ce règlement.**

Le club KIWANIS ne perçoit aucun pourcentage sur les ventes personnelles des exposants.

NOM DU REPRESENTANT DE L'ENFANT :		PRÉNOM :	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		Email :	
PIECE D'IDENTITE (CNI ou PASSEPORT)			
Numéro (chiffre et lettres) :			
Délivré(e) le :		Par :	

Nom – Prénom du (des) enfant(s) exposant(s):	
-	Age :
-	Age :
-	Age :

Nombre de tables souhaitées :

Dans la limite de 3 maximum par exposant

AUTORISATION PARENTALE ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM – Prénom) :

Autorise mon (mes) enfant(s) à participer sous mon entière responsabilité à la brocante du 29 novembre 2026 à Senlis

Je déclare sur l'honneur :

- être le représentant légal du(des) enfant(s) exposant nommés ci-dessus,
- exposer pour la première ou deuxième fois maximum de l'année en cours (quel que soit le lieu),
- ne mettre à la vente que des biens personnels et usagés,
- avoir pris connaissance et accepter dans son intégralité le règlement et les conditions de participation ci-joint.

Fait à : Le :

Lu et approuvé : SIGNATURE :

INFOS PRATIQUES :

Date : Dimanche 29 novembre 2026

Accueil des exposants à partir de 8h30

Horaire d'ouverture au public : 9h30 à 16h30

Lieu : Manège du quartier Ordener

6-8 rue des Jardiniers – Senlis

Tarif : 11 euros le stand (table 1,8 m linéaire + 2
chaises fournies par l'organisateur)

Pour plus d'information : contact@kiwanis-senlis.fr

PIECES A FOURNIR :

Bulletin d'inscription complété, daté et signé (imprimé ou par voie électronique)

Photocopie recto/verso de la pièce d'identité du représentant légal du(des) enfant(s)

A réception de ce bulletin signé et accompagné de la pièce d'identité,
vous sera envoyé le lien pour un paiement des droits d'inscription.

Après réception du paiement,

Un email de confirmation vous sera adressé pour confirmer votre réservation

CLOTURE DES INSCRIPTIONS DÈS QUE LE QUOTA D'EXPOSANTS AYANT PAYÉ SERA ATTEINT

Ce bulletin doit nous être renvoyé par email à l'adresse : kiwanis3forets@gmail.com

Vous pouvez également l'imprimer et le retourner sous format papier accompagné des documents demandés à :

KIWANIS SENLIS BROCANTE

La Porte Bellon

51 rue Bellon

60300 SENLIS

À noter : le délai de traitement des dossiers envoyés par courrier

est plus long que celui des dossiers reçus par e-mail.